



INFORMATIONS AUX MEMBRES

– Élections au CA de la TRCAE

Candidatures

Une lettre de motivation doit être rédigée à l'attention de la TRCAE par les candidats y compris ceux représentant les Tables locales des aînés. Aussi, une résolution de votre organisme sera nécessaire.

À noter: Un siège est réservé pour chacune des Tables locales des aînés (9 - soit 1/MRC), les représentants nommés par ces Tables sont élus en AGA.

Cinq postes sont à pourvoir au conseil d'administration 2024-2025

Membres réguliers		Membres affiliés	
Siège no 10 2 ans	Actuellement occupé par le Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé RIIRS - Germain LaBrie	Siège no 14 2 ans	Actuellement vacant
Siège no 12 2 ans	Actuellement vacant	Siège no 16 2 ans	Actuellement occupé par Actions interculturelles de développement et d'éducation (AIDE) - Salim Hashmi
		Siège no 17 1 an	Actuellement vacant

Votes

[...] les votes se prennent à majorité simple. En cas d'égalité, il n'y a pas de vote prépondérant.

Les membres doivent, lors de l'inscription pour l'Assemblée générale annuelle (AGA) nommer la personne ou les personnes qui pourront voter à l'assemblée générale annuelle.

- ✚ Les tables locales ont chacune cinq (5) droits de vote.
- ✚ Les autres membres ont droit à un vote par organisation membre.

Information et inscription : info@ainesestrie.qc.ca ou 819 822-0204. Merci